



Siryae

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour la Production de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr

SIRET N° : 200 063 048 00017

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 078-200063048-20240404-D700_2024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : D700-2024 – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2023


LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 4 AVRIL 2024 À 19H00

Date de convocation : 22 mars 2024	Membres présents : 29
Nombre de délégués en exercice : 54	Nombre de pouvoirs : 5
	Nombre total de votes : 34

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE		X
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET	X	
AUTOUILLET	Geoffrey LECLERQ		X
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC		X
BAZOCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET	X	
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Patricia CHARTON		X
BOINVILLIERS	Jacques NEDELLEC		X
BOISSY-SANS-AVOIR	Muriel BALMELLE	X	
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY	X	
GALLUIS	Annie LOBSTEIN	X	
GAMBAIS	Jérôme DUCHEMIN		X
GARANCIÈRES	Christian LORINQUER	X	
GOUPILLIÈRES	Stéphane JEAN	X	
GROSROUVRE	Angèle LAINE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Thomas MANGELLE-TOUYA		X

LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Pascale BOURION	Envoyé en préfecture le 08/04/2024	
LE MESNIL-SAINT-DENIS	Éric LE LANDAIS	Reçu en préfecture le 08/04/2024	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Alain MOLL	Publié le	
		ID : 078-200063048-20240404-D700_2024-DE	
LES MESNULS	Gérald BOHY		X
LÉVIS-ST-NOM	Valérie ALLEAUME		X
MARCQ	Franck LEGRAND		X
MAREIL-LE-GUYON	Luc LASKRI		X
MAREIL-SUR-MAULDRE	Nathalie CAHUZAC	X	
MAULETTE	Marie-France ROBERT		X
MÉRÉ	Simon COULOMBEL	X	
MILLEMONT	Simone CARTIER	X	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON		X
MONTAINVILLE	Jean-Philippe PELE	X	
MONTFORT-L'AMAURY	Patrick LEMAITRE		X
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Bruno CAUQUIL	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	X	
ORGERUS	Dominique ARTEL	X	
OSMOY	Réjane SIMONEAU	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN	X	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE	X	
ROSAY	Jean-Pierre BILARD	X	
SAINT-FORGET	Marc GOURDON	X	
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE	X	
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE	X	
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Ludovic GRANDJEAN	X	
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON	X	
SAULX-MARCHAIS	Claude PHILIPPE		X
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	David RYBA		X
VICQ	Yann ROBERT	X	
VILLIERS-LE-MAHIEU	Robert RIVOIRE		X

VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Laurence BÂCLE	Envoyé en préfecture le 08/04/2024	
RAMBOUILLET TERRITOIRES (Gambaiseuil - Le Perray-en-Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Roland BOSCHER	Reçu en préfecture le 08/04/2024	
	Geoffroy BAX DE KEATING	Publié le	
	Philippe GAULTIER	ID : 078-200063048-20240404-D700_2024-DE	X
	François PETIPAS		X
	Frédéric PELEGRIN		X
S.Q.Y. (Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Denis VERGNIAULT		X

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Pascale BOURION, représentant la Commune de LA-QUEUE-LEZ-YVELINES donne pouvoir à Monsieur Guillaume MANGIN, représentant la Commune de PRUNAY-LE-TEMPLE.

Monsieur Pascal HAMON, représentant la Commune de MILON-LA-CHAPELLE donne pouvoir à Madame Denise PLANCHON, représentant la Commune de NEAUPHLE-LE-VIEUX.

Monsieur Luc LASKRI, représentant la Commune de MAREIL-LE-GUYON donne pouvoir à Madame Laurence BÂCLE, représentant la Commune de VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC.

Monsieur Éric LE LANDAIS, représentant la Commune du MESNIL-SAINT-DENIS donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la Commune de BÉHOUST.

Monsieur Frédéric PÉLEGRIN, représentant la Commune d'ÉLANCOURT donne pouvoir à Monsieur Christian LORINQUER, représentant la Commune de GARANCIÈRES.

Monsieur Didier SAUSSAY, représentant la Commune de FLEXANVILLE, est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Receveur pour l'année 2023,

Considérant la concordance du Compte de Gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur Le Président du SIRYAE,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Approuve le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2023, dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif pour l'année 2023.

Le Président et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Béhoust, les jour, mois et an ci-dessus,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Président
Guy PÉLISSIER



Le secrétaire de séance
Didier SAUSSAY



La présente délibération peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Budgetaires totales (a)	19 796 650,41	3 044 065,62	22 840 716,03
Dotations de l'exercice (b)	3 774 073,85	3 038 431,74	6 812 505,59
Dotations de l'exercice nettes (c)	563,00		563,00
Dotations de l'exercice nettes (d = b - c)	3 773 510,85	3 038 431,74	6 811 942,59
Budgetaires totales (e)	19 796 650,41	3 044 065,62	22 840 716,03
Mandats émis (f)	2 982 470,99	1 708 669,23	4 691 140,22
Mandats (g)		9 764,84	9 764,84
Mandats (h = f - g)	2 982 470,99	1 698 904,39	4 681 375,38
EXERCICE			
Excédent	791 039,86	1 339 527,35	2 130 567,21
Déficit			

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 078-200063048-20240404-D700-2024-DE



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le



ID : 078-200063048-20240404-D700_2024-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
principal	7 313 566,21	1 639 189,16	791 039,86		8 104 606,07
Investissement	1 639 189,16	1 639 189,16	1 339 527,35		1 339 527,35
TOTAL I	8 952 755,37	1 639 189,16	2 130 567,21		9 444 133,42
des services à caractère administratif					
TOTAL II					
des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	8 952 755,37	1 639 189,16	2 130 567,21		9 444 133,42

54100 SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

SIVAR

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 078-200063048-20240404-D700_2024-DE



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le



ID : 078-200063048-20240404-D700_2024-DE